

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 novembre 2008
(convocation du 17 novembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMaison Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. LABARDIN Michel à cpter de 15 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier à cpter de 15 h 00
M. BRON Jean-Charles à Mme WALRYCK Anne à cpter de 15 h 00
M. LABISTE Bernard à M. LAMaison Serge à cpter de 15 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 15 h 15
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à M. BONNIN Jean Jacques à cpter de 13 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme PARCELIER Anne à cpter de 14 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. GAÜZERE Jean Marc à cpter de 13 h 20
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M CAZENAVE Charles à cpter de 14 h 00
Mme DELATTRE Nathalie à M. LOTHaire Pierre à cpter de 12 h 50
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter 14 h 30
M. DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie Françoise à cpter de 12 h 30

Mme DUBOURG LAVROFF Sonia à M. BRON Jean Charles à cpter de 14 h 30 puis à Mme BONNEFOY Christine à partir de 15 h 00
M. DUCASSOU Dominique à Mme DUBOURG LAVROFF jusqu'à 14 h 30 puis à Mme PIAZZA Arielle à cpter de 14 h 30
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patick à cpter de 13 h 20
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à cpter de 11 h 45
M. MILLET Thierry à M. SOLARI Joël à partir de 14 h 30
M. PALAU Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à cpter de 12 h 30
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 11 h 20 puis à M. GAÜTE Jean Michel à cpter de 15 h 00
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à cpter de 13 h 30
Mme. TOUTON Elisabeth à DAVID Jean Louis à cpter de 12 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2008 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n°
8 - Adoption**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et des inscriptions nouvelles au sein de la décision modificative n° 8 qui, tous budgets et toutes secti ons confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse, comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	204 619 187,96	204 619 187,96	7 601 693,12	3 488 560,70	197 017 494,84	201 130 627,26
Section de Fonctionnement	21 220 853,84	21 041 699,60	14 215 884,52	18 149 862,70	7 004 969,32	2 891 836,90
TOTAUX	225 840 041,80	225 660 887,56	21 817 577,64	21 638 423,40	204 022 464,16	204 022 464,16
Excédent ou déficit	-179 154,24		-179 154,24			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	225 660 887,56	225 660 887,56	21 638 423,40	21 638 423,40	204 022 464,16	204 022 464,16

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, cette décision modificative est, tant en mouvements budgétaires qu'en mouvements réels, en déficit de 179.154,24 €.

Cette situation provient de la section de fonctionnement du budget annexe de la ZAC du Tasta à Bruges où est utilisé à hauteur de ce même montant l'excédent laissé en attente d'utilisation au Budget Supplémentaire 2008 (cf. rapport de présentation de ce document daté du 24/06/2008) et qui n'apparaît pas en tant que tel dans la présente décision puisqu'il a déjà été constaté dans ce document.

En tenant compte de cet excédent, la présente décision modificative est équilibrée.

Cette décision budgétaire s'élève, en mouvements budgétaires de dépenses, à 225.840.041,80 € et à 21.817.577,64 € en mouvements réels, les mouvements d'ordre s'équilibrant en recettes et dépenses à 204.022.464,16 €

Les mouvements d'ordre sont importants car ils tiennent compte, au budget annexe Transports, d'ouvertures de crédits équilibrées, en recettes et dépenses, nécessaires à hauteur de 178.703.634,45 € pour transformer des comptes d'avances sur immobilisations (compte 238) en comptes d'immobilisation (comptes 21), ces immobilisations relatives à la deuxième phase du Tramway étant achevées

Dans ces mouvements d'ordre, sont également prévues des ajustements de dotations aux amortissements, de reprises de quote-part de subventions au résultat de l'exercice, à la suite de l'enregistrement de produits de cessions de terrains aménagés, des prévisions d'écritures de reprises de stocks aux budgets annexes ZAC et Lotissements.

Figurent, enfin, selon les cas, des ajustements de prélèvement sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Au budget Principal est notamment retracée une opération de renégociation de dette portant sur le capital restant dû (14.428.571,42 €) d'un emprunt souscrit en 2005 auprès de DEXIA Crédit Local (contrat n° MPH 263320 EUR/28027 4), renégociation traitée par arrêté n°2008/1903 du 15octobre 2008 et qui nécessite des ouvertures de crédits.

Parmi les opérations réelles, il peut être relevé les ouvertures de crédits suivantes :

Au budget principal :

- ✓ Suite à l'encaissement de crédits délégués par l'Etat au titre des aides à la pierre, l'ouverture en dépenses à due concurrence, d'un montant de 1.346.211 € ;
- ✓ L'ouverture de crédits nouveaux (520.268,46 €) pour reverser aux communes concernées (Le Haillan et Eysines) leur quote-part de participation de PAE leur revenant ;
- ✓ L'annulation sur exercice clos de deux titres de recettes faisant double emploi ;
- ✓ L'ouverture de crédits complémentaires pour permettre de verser aux budgets des ZAC et lotissements concernés la quote-part de déficit d'aménagement à constater au fur et à fur de la comptabilisation des cessions de terrains aménagés ;
- ✓ Un nouvel abondement à hauteur de 3.600.000 € des crédits d'acquisition pour réserves foncières à partir de l'encaissement de nouveaux produits de cession ;

- ✓ L'ouverture de crédits pour la réalisation pour le compte de communes de travaux d'éclairage public (Floirac avenue Pasteur et Talence, Passage Sainte Marie) ;
- ✓ L'affectation d'une partie de la redevance versée par le délégataire du Service de l'Eau en section d'investissement pour apurer progressivement la part en capital de l'emprunt de refinancement de la dette du service réalisé en 2007 pour 27.983.000 € et dont les annuités sont prises en charge par ce même délégataire au travers du paiement d'une redevance en application de l'article 6.12 de l'avenant n°7 au contrat de concession.

Au budget annexe Transports :

- ✓ L'ouverture de crédits semi-budgétaires nécessaires à la comptabilisation des stocks de pièces détachées et de pièces de rechange du Tramway en vue de transformer, conformément au contrat de délégation en cours, la valeur de ces stocks remis au délégataire (3.474.951 €) en prêt de consommation, à charge pour lui de les remettre à la fin du contrat au délégant pour la même valeur ;
- ✓ L'ajustement de la prévision de contribution forfaitaire d'exploitation (+2.922.713 €) pour l'exercice en cours, de l'intéressement aux recettes du délégataire (+425.000 €) mais aussi de la prévision de recettes d'exploitation du réseau (+3.774.000).

Au budget annexe Réseau de Chaleur :

- ✓ A la demande du service, le recalage tant en dépenses qu'en recettes d'investissement de crédits (1.140.602 €) qui ne seront pas consommés cette année.

Aux budgets annexes ZAC et Lotissements :

- ✓ L'ouverture de crédits pour permettre d'enregistrer des produits de cession, de déstocker la part afférente des travaux, de comptabiliser la part de subvention exceptionnelle nécessaire pour couvrir le déficit d'aménagement et, le cas échéant, rembourser tout ou partie d'avances remboursables consenties par le Budget principal pour préfinancer les travaux d'aménagement dans l'attente de l'encaissement des produits de cession.

Cette décision modificative est, enfin, mise à profit pour effacer quelques prévisions d'emprunts à concurrence d'un montant global de 6.553.774 € pour l'essentiel (3.576.785 €) au budget annexe de la ZAC des Quais à Floirac et de la ZAC du Tasta à Bruges.

Tels sont les principaux commentaires pouvant être faits sur la présente décision budgétaire.

Aussi, au regard des éléments exposés ci-dessus, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir, en application notamment des dispositions de l'article L-2312-2 du code général des collectivités territoriales d'une part, et de la délibération n°2001/1006 du 3 novembre d'autre part,

- **Adopter** par nature avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, la présente décision modificative n°8 qui, tous budgets confondus, s'élève, en mouvements budgétaires, en recettes à 225.840.041,80 € et à 225.660.887,56 € en dépenses, d'où un déficit apparent de 179.154,24 € mais couvert par l'excédent de même montant qui avait été mis en attente d'utilisation dans le BS 2008 au budget annexe de la ZAC du Tasta à Bruges.
- **Décider** formellement :
 - *De faire verser par le Budget principal :*
 - ✓ pour les mêmes motifs que ceux exposés dans la délibération n° 2007/0904 du 21 décembre 2007 et dans le respect du 1^{er} figurant à l'alinéa 3 de l'article L.2224-2 du CGCT, un complément de subvention de fonctionnement de 39.396 € au Service Extérieur des Pompes Funèbres (SEPF) affectée au poste des dépenses de personnel plus élevées initialement prévu au budget primitif ;
 - ✓ Une subvention d'équipement d'un montant de 124.609,86 € au budget annexe « Lotissement Saint Exupéry I à Mérignac ;
 - ✓ De faire rembourser par ce même budget annexe au Budget principal une avance de 204.242,98 € et d'annuler la prévision de versement par le Budget principal d'une avance de 225.622,82 €, celle-ci n'étant plus nécessaire ;
 - ✓ Une subvention d'équipement d'un montant de 14.184 € au budget annexe « ZAC Haut Madère » à Villenave d'Ornon ;
 - ✓ Une avance remboursable de 896.322, 86 € au budget annexe « ZAC du Tasta » à Bruges, avance venant en substitution de besoin d'emprunt ;
 - ✓ Une subvention d'équipement d'un montant de 1.986.019,71 € au budget annexe « ZAC du Tasta » à Bruges pour constater une partie du déficit prévisionnel de cette ZAC ;
 - ✓ Une subvention d'équipement d'un montant de 1.067.874,51 € au budget annexe « ZAC des Quais» à Floirac pour constater une partie du déficit prévisionnel de cette ZAC ;
 - ✓ Annuler le versement par le Budget principal à ce budget annexe d'une prévision d'avance remboursable de 2.169.318,57 €, celle-ci n'étant plus nécessaire à la suite notamment de la perception de produits de cession.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 DÉCEMBRE 2008**

PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2008

M. LUDOVIC FREYGEFOND